



Tu connais peut-être la Déclaration universelle des droits de l'homme.
Il s'agit d'un texte qui protège les adultes des injustices.
Mais ce texte n'est pas adapté aux enfants. C'est pourquoi,
un document spécial a été écrit pour eux: la Convention des droits
de l'enfant. Elle a été rédigée en 1989, il y a tout juste 30 ans.

TU AS DES DROITS

– Un dossier de Sophie Hulo Veselý –



Avec la collaboration de Philip Jaffé et Zoé Moody,
spécialistes en droits de l'enfant à l'Université de Genève



C'est quoi au juste la Convention des droits de l'enfant ?

Si tu es un enfant, c'est-à-dire que tu as entre 0 et 18 ans, tu as des droits. Par exemple, celui d'avoir un nom, une famille, d'aller à l'école ou de jouer avec tes amis. Ces droits sont réunis dans un document que l'on appelle la Convention des droits de l'enfant.

La Convention a été écrite par l'Organisation des Nations unies (ONU) et elle a été acceptée par tous les pays membres de l'ONU, dont la Suisse, à l'exception des États-Unis.



Lorsqu'un pays accepte ce document, il s'engage à faire respecter ces droits dès que possible.

Certains pays ont moins d'effort à fournir que d'autres pour y arriver mais tous progressent.

LES PAYS SONT SURVEILLÉS



Un groupe de personnes surveille l'évolution des pays qui ont accepté cette Convention. Il s'agit du comité des droits de l'enfant et il se trouve à Genève.

Le spécialiste des droits de l'enfant à l'Université de Genève, Philip Jaffé, en fait partie.

La Convention définit

54 DROITS

Nous te proposons d'en découvrir cinq

...



Que tu sois une fille ou un garçon, tu as les mêmes droits

Connais-tu l'histoire de Malala, cette jeune Pakistanaise qui se bat pour que les filles aillent à l'école? Jusqu'à ses 11 ans, Malala était scolarisée.

Puis les talibans, un groupe d'extrémistes religieux, se sont installés dans sa région et ont interdit l'école aux filles.

Malala a dénoncé cette injustice sur un blog et est devenue célèbre dans le monde entier. Les talibans ont alors essayé de la tuer. Elle a dû quitter son pays pour être en sécurité.

Depuis, elle vit en Angleterre et continue son combat.



Photo: Simon Davis/DFID

LES DIFFÉRENCES EN SUISSE

En Suisse, les filles n'ont pas ce problème puisque l'école est obligatoire pour tous les enfants. Mais il reste tout de même des inégalités cachées.

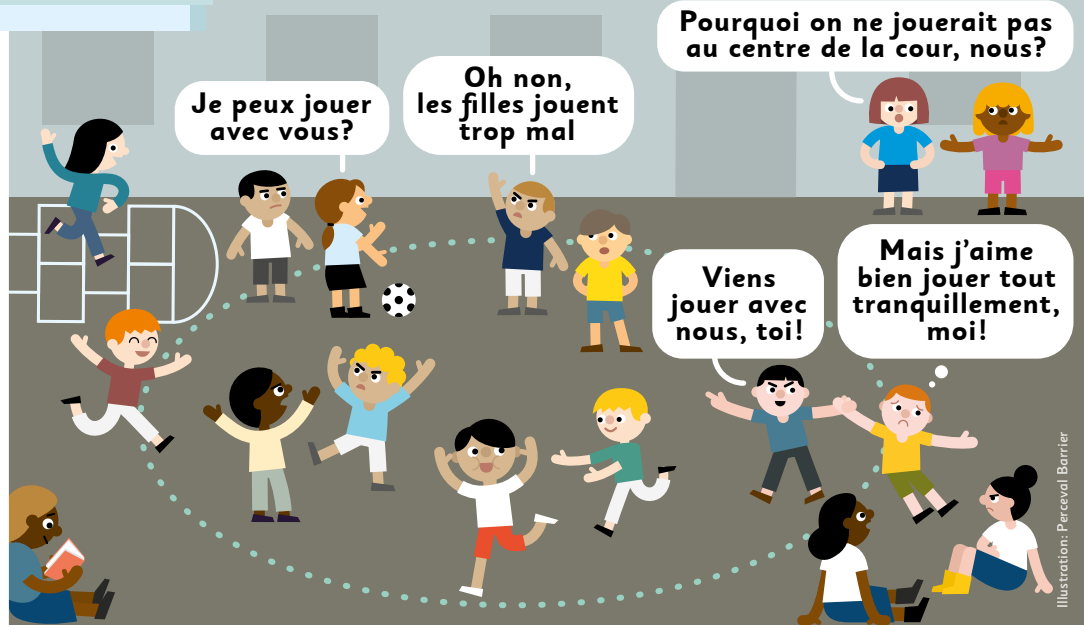


Illustration: Perceval Barrier

Des études montrent qu'en classe, les enseignants consacrent moins de temps aux filles: sur trois heures, deux heures sont pour les garçons et une heure pour les filles. À l'inverse, les filles demandent plus souvent la parole mais ne l'obtiennent pas.

Dans les cours de récréation, les garçons occupent beaucoup plus d'espace que les filles.

Tu as le droit à une vie privée

Chaque enfant a le droit de ne pas partager ses secrets avec les adultes de son entourage.



Il t'arrive peut-être de vouloir discuter avec tes amis sans être entendu des adultes. Ceux-ci sont parfois curieux de savoir avec qui et de quoi tu parles, mais tu n'es pas obligé de leur répondre.

Chaque personne a le droit à une vie privée. Ce jardin secret aide à grandir et à construire sa personnalité.

Ton corps aussi fait partie de ton intimité et personne, même tes proches, n'a le droit de le regarder ou de le toucher sans ton accord.

LA VIE PRIVÉE ET INTERNET

Sur internet et les réseaux sociaux, tu as aussi le droit de protéger ta vie privée. Seulement, lorsque tu y postes des photos ou des informations qui te concernent, c'est comme si tu les affichais dans la rue et que l'affiche restait là pendant cinquante ans. Tout le monde peut la voir.

De la même manière, il ne faut jamais partager tes mots de passe avec les copains ou copines. C'est comme si tu leur donnais la clé de ta maison. Penses-y!





Tu as le droit d'être protégé

En Suisse, jusqu'à 50000 enfants sont maltraités chaque année.



La maltraitance physique

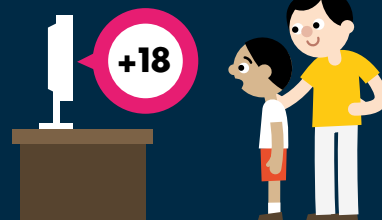
On utilise la force contre toi au risque de te blesser.

LA MALTRAITANCE PEUT PRENDRE DIFFÉRENTES FORMES



La maltraitance psychologique

On te répète des mots qui blessent comme «tu es nul, tu n'y arriveras pas», ou quand tu es témoin de disputes régulières et violentes entre tes parents par exemple.



La maltraitance sexuelle

On t'oblige à faire ou à regarder des scènes de sexe.



Les privations

On ne te donne pas suffisamment de quelque chose dont tu as besoin. Par exemple, de la nourriture ou des câlins.



Les négligences

Tes parents oublient de s'occuper de toi. Par exemple, s'ils ne te soignent pas quand tu es malade.

Chaque enfant doit savoir qu'il est très précieux et personne n'a le droit de lui faire du mal.

Philip Jaffé

QUE PEUX-TU FAIRE EN CAS DE MALTRAITANCE?

Si quelqu'un t'a fait du mal dans le passé, ou t'en fait aujourd'hui, va chercher de l'aide. Tu n'es pas responsable, alors ne porte pas ce poids sur tes épaules.

Parles-en à des adultes de confiance.

Si la première personne à qui tu racontes ton histoire ne te croit pas, parles-en à une autre.

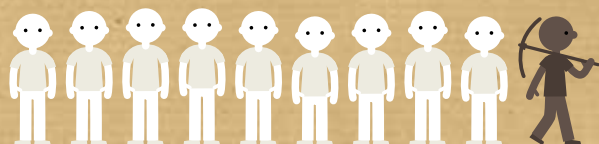
Tous les adultes ne sont pas capables de comprendre ce genre de situation.

Et si tu n'as pas d'adulte à qui te confier, tu peux appeler un numéro d'aide aux enfants: **le 147** (*Pro Juventute*), **le 143** (*La Main tendue*) ou **le 117** (*la police*) ou encore écrire à **ciao.ch**

Plus d'information et des fiches pédagogiques sur
→ www.rts.ch/decouverte-enfance



Tu as le droit de ne pas travailler



Dans le monde, environ 1 enfant sur 10 travaille pour aider sa famille à vivre.

Le travail des enfants est parfois extrêmement pénible (dans les usines, dans les mines, etc.).

Il les empêche d'aller à l'école régulièrement, de jouer et il peut être dangereux pour leur santé. Ce travail n'est pas contrôlé et beaucoup d'enfants souffrent.



Photo: AFP, Mohammad Ponir Hossain / NurPhoto

TRAVAILLER À LA FERME

En Suisse, dans les campagnes, certains enfants travaillent encore, à la ferme par exemple, pour aider leurs parents.

Cette pratique est tolérée car certains agriculteurs ont besoin de l'aide de leurs enfants pendant les récoltes en fin d'été.



Illustration: Jérôme Sie

Il existe un Code du travail pour les enfants qui décrit clairement ce qu'ils sont autorisés à faire et à ne pas faire.

TOUCHE PAS À MON JOB

Certaines familles ont tant besoin d'argent que, dans des pays d'Amérique du Sud, des enfants manifestent pour continuer à travailler mais dans de bonnes conditions.

Ils devraient pourtant pouvoir profiter de leur enfance, jouer et étudier.

NE MÉLANGEONS PAS TOUT!

Ranger sa chambre ou mettre la table ne correspond pas à ce que l'on appelle «le travail des enfants».

Cela fait partie des tâches qui sont importantes pour le bon fonctionnement de la vie en famille.



Tu as le droit de donner ton avis

La Convention des droits de l'enfant indique que les enfants ont le droit de réfléchir par eux-mêmes sans qu'un adulte leur dise quoi penser.

Comme ton papa, ta tante ou d'autres adultes, tu as tes propres idées. Chaque pays devrait encourager ses enfants à s'exprimer et donner leur avis sur des questions qui les concernent.



Les adultes pourraient par exemple demander l'avis des enfants lorsqu'ils redoublent ou lorsque l'on défait et refait leur classe.

DES INITIATIVES SE DÉVELOPPENT ↓

Au Canada, le ministre de l'Éducation, le chef de l'école, a demandé l'avis des enfants au moment de modifier le programme scolaire.

Chaque école a envoyé un délégué pour discuter avec les personnes du ministère.

La Ville de Lausanne a développé l'esca-banc. Il s'agit d'un petit escabeau mis à la disposition des enfants dans les réceptions et salles d'attente.

Il permet aux enfants de se tenir à hauteur de guichet, ou de s'asseoir et jouer.

Chacun et chacune devrait avoir l'opportunité de se sentir important.

Philip Jaffé

LES ENFANTS ONT DES CHOSSES À DIRE

Certains enfants ont décidé de ne pas attendre qu'on leur donne la parole. Ainsi, la jeune Greta Thunberg, âgée maintenant de 16 ans, a choisi de se battre pour faire avancer la cause climatique.

Elle est à l'origine de la «grève de l'école pour le climat» dans de nombreux pays. Elle est aujourd'hui invitée aux réunions politiques les plus importantes de la planète.

Greta Thunberg lors d'une manifestation sur le climat →



Photo: Jonathan Nørckstrand/AFP



Les États-Unis ne font pas partie de la Convention

Les États-Unis se sont contentés de signer la Convention des droits de l'enfant en 1995 mais ils ne l'ont pas intégrée à leurs lois.

Ce n'est qu'à partir de ce moment que les pays s'engagent à faire évoluer les droits des enfants et acceptent d'être contrôlés par le comité des droits de l'enfant.

Pourquoi?

Cela serait dû au fait que, jusqu'en 2005, dans certains États américains, les enfants pouvaient être condamnés à mort. De plus, les États-Unis gardent leurs distances vis-à-vis des organisations internationales.

Cependant, les États-Unis se préoccupent des droits des enfants.

Photo: Wikimedia

L'Organisation des Nations unies (ONU)

L'ONU est une organisation dont la mission est de maintenir la paix et de diminuer les conflits dans le monde. Cette organisation existe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et regroupe désormais 193 pays.

Le bâtiment principal se trouve à New York mais les Nations unies sont aussi présentes à Genève.

À l'ONU, on parle six langues: l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, le mandarin et le russe.

Illustration: Katia De Conti

Le droit d'aller à l'école en Suisse

En Suisse, l'école primaire est devenue obligatoire pour les garçons et les filles, d'abord dans quelques cantons comme Berne, Zurich ou Argovie, dès 1830.

Ce n'est qu'en 1870 que tous les cantons ont dû envoyer leurs enfants à l'école.

Dans les régions agricoles, l'école ne durait que quelques mois par année pour permettre aux enfants de travailler dans les fermes familiales.

À cette époque, les filles et les garçons allaient dans des écoles séparées. Puis, chaque canton a créé peu à peu des écoles mixtes, mélangeant les filles et les garçons. C'est devenu la règle pour tous en 1981.

Aujourd'hui, l'année scolaire a la même durée partout en Suisse.

Photos: notrehistoire.ch

Le droit du lecteur et de la lectrice de «Campus Junior»

- Le droit de lire *Campus Junior* dans le désordre.
- Le droit de sauter des pages.
- Le droit de ne pas le finir.
- Le droit de le relire.
- Le droit de ne pas lire *Campus Junior*.
- Le droit de le lire à haute voix.
- Le droit de ne pas partager ce qu'on a lu.

Adaptation du droit du lecteur de Daniel Pennac, écrivain français.

Illustration: Katia De Conti